

# REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO DE LA MAISON DES PALUDIERS

## 1. ORGANISATION :

Dans le cadre de la fête du Millionième Visiteur de La Maison des Paludiers, le musée organise un concours photos. Toutes les photos reçues en rapport avec le thème seront exposées pendant les mois de mai et juin au musée. Puis, à la suite d'une sélection par le grand public et d'une deuxième sélection par un jury, les photos gagnantes constitueront l'exposition estivale.

## 2. DEBUT ET FIN DU CONCOURS :

Début du concours : 12 février 2011.

Fin du concours : 30 avril 2011.

## 3. THEME :

Ce concours photo de La Maison des Paludiers est sur le thème du sel sous toutes ses formes. Chaque objet, lieu, scène, s'inspirant le sel au sens large du mot, même symbolique, pourra constituer une photo de notre exposition. A vous de jouer !

## 4. PHOTOGRAPHIES :

Photographies en couleur ou en noir & blanc.

Ne sont acceptées que les photographies sur papier d'un format 18x24 cm présentées sous "passe partout" de dimensions obligatoires 30x40 cm (avec système d'attache au dos).

**Toutes les photographies reçues** en rapport avec le thème seront exposées sur grilles à La Maison des Paludiers pendant les mois de mai et juin et celles sélectionnées seront exposées pendant les mois de juillet et août pour constituer l'exposition estivale.

Chaque participant pourra présenter au **maximum 3 photographies**. Les photos trouvées sur un site Web ou autre ne seront pas acceptées.

Chaque photographie devra être accompagnée d'un bordereau (que vous trouverez ci-dessous) sur lequel sera inscrit obligatoirement le nom et prénom de l'auteur, son adresse postale et son courriel ainsi que le titre de sa photo.

## **5. ENVOIS:**

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques les photographies de leur choix, à l'adresse suivante:

La Maison des Paludiers, 18 rue des près Garnier 44350 GUERANDE, SAILLE

La **date limite de réception des épreuves est fixée au 30 avril 2011 au plus tard.**

Les envois seront faits au tarif postal en vigueur.

Les participants devront s'assurer que tous les accords de publication ou d'exposition sont obtenus, en particulier des personnes pouvant figurer sur les photos, des spectacles ou bâtiments selon les règles régissant le droit à l'image.

En cas de désaccord, ils en assument seuls la responsabilité.

Les participants à ce concours acceptent la présentation de tout ou partie de leurs œuvres pour l'exposition.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des images qui leur seront confiées. Ils déclinent cependant toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal, la manipulation ou l'exposition des œuvres.

L'œuvre est déclarée sans valeur commerciale.

## **6. JURY:**

Le jury, composé de membres représentatifs, se réunira fin juin pour sélectionner les œuvres qui seront exposées durant l'été, et pour désigner les lauréats.

## **7. PRIX:**

Chaque auteur pourra recevoir autant de prix que d'œuvres classées.

Il y aura un prix récompensant la meilleure photographie selon le grand public, un prix récompensant la meilleure photographie selon le jury, et des prix pour les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> de ces deux catégories.

Les meilleures photos constitueront aussi l'exposition estivale.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le 8 juillet 2011.

## **8. RESULTATS:**

Les lauréats seront avertis personnellement des résultats.

Tous les participants recevront le classement du jury.

## **9. RETOUR DES PHOTOS:**

À l'issue de ce concours, les photographies pourront être restituées à leur auteur s'il le souhaite (début juillet ou début septembre pour ceux qui seront exposés durant l'été), à la seule condition d'avoir joint une enveloppe renforcée et adaptée suffisamment affranchie, portant le nom et l'adresse de l'auteur pour la réexpédition des œuvres.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

---

**Bordereau d'envoi à joindre avec les épreuves**

Nom:

Prénom :

Adresse:

Courriel:

Je désire m'inscrire à votre concours et je vous envoie les photos suivantes :

-

-

-

Je déclare accepter le règlement du concours qui m'a été remis.

Fait à:

le :

Signature: